

**CE
23-10**

**27
JUN
2023**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

DIXIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 27 juin 2023, salle A-235, à 20 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Robin Lavoie
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

23-10.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

23-10.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-10.03 PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-09 du 30 mai 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

23-10.04 AJUSTEMENT DES TARIFS DE STATIONNEMENT 2023-2024 DU CÉGEP ET DE L'IMQ : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

Dans la poursuite de ce qui a été établi à la suite de l'analyse menée, le Cégep de Rimouski augmente les tarifs de stationnement pour l'année 2023-2024 selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec qui se situe à 4,3 %, basé sur le mois de mars 2023, et ce, tant pour les étudiantes et les étudiants que pour le personnel.

Considérant le mode de fonctionnement du module Stationnement de CLARA élaboré par Skytech, le Cégep de Rimouski doit établir la tarification selon une dépréciation quotidienne. Par conséquent,

afin de permettre une certaine latitude aux nouveaux membres du personnel et aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants, le Cégep appliquera un tarif fixe de la vignette pendant une période donnée, soit du 1er août au 14 septembre et du 1er au 31 janvier. Dès le lendemain de ces dates, le montant se modulera ; par une diminution du coût de 0,725 \$ par jour pour les étudiantes et les étudiants et de 0,797 \$ par jour pour le personnel. Un plateau sera toutefois atteint au 30 juin, pour avoir une tarification fixe entre le 1er au 30 juillet ; 50 \$ pour les étudiantes et les étudiants et 60 \$ pour le personnel. Les tableaux annexés à la présente font état de la nouvelle tarification et des détails entourant la gestion des coûts.

De plus, le Cégep de Rimouski a pris la décision d'augmenter, à l'horodateur, le tarif à la journée de 1 \$ passant de 11 \$ à 12 \$.

Quant au projet pilote commencé en 2021-2022, celui-ci se poursuit pour une troisième année. La gratuité pour la période du dîner, entre 11 h 45 et 13 h 15 du lundi au vendredi, au Cégep de Rimouski sera encore en vigueur pour 2023-2024. Rappelons que ce projet pilote a pour but de favoriser les activités autofinancées du Cégep.

CONSIDÉRANT la progression du coût des services d'entretien des stationnements ;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir l'équilibre entre les frais et les dépenses liés aux stationnements ;

CONSIDÉRANT que le Cégep poursuit l'utilisation du module Stationnement de CLARA ;

Il est recommandé d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2023-2024 selon les modalités prévues aux tableaux ci-joint.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'augmenter la tarification des stationnements de l'IMQ et du Cégep de Rimouski pour l'année 2023-2024 selon les modalités prévues aux tableaux ci-joint.

23-10.05 AMENDEMENT DES TARIFS DANS LES ANNEXES À LA POLITIQUE CONCERNANT LA LOCATION OU LE PRÊT DES LOCAUX DU COLLÈGE DE RIMOUSKI (CATÉGORIE C-06) : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

La *Politique concernant la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski* (catégorie C-06 du Cahier de gestion) a été adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 18 septembre 2018 (CA 18-11.29). À ce moment, les annexes avaient également fait l'objet de modifications importantes afin d'établir de nouveaux taux de location et ainsi obtenir des tarifs similaires aux organisations locatifs de la ville.

Après cinq (5) ans, le Collège a révisé sa tarification pour l'ensemble de ses composantes et décide de hausser celle-ci en considérant l'inflation des coûts qui se poursuit depuis des années.

CONSIDÉRANT le besoin de réviser les grilles de tarifications adoptées en 2018 afin de tenir compte des taux de location en vigueur sur le marché et de l'augmentation des coûts de gestion;

Il est recommandé d'adopter les nouvelles tarifications pour la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski regroupant toutes les composantes.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les nouvelles tarifications pour la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski regroupant toutes les composantes.

23-10.06 ACQUISITION D'UN TOUR CNC AVEC CELLULE DE ROBOTISATION : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le point.

À la suite du budget MAOBE accordé, des réserves constituées et de la confirmation de la participation financière de la Formation continue dans la portion robotique du projet, le Service de l'approvisionnement et de la reprographie a procédé à un appel d'offres public, numéro AO 2305800, pour l'acquisition d'un tour trois (3) axes à commande numérique (CNC) et d'une cellule intégrée d'alimentation robotisée basée sur un robot de type collaboratif (cobot) pour constituer une cellule de fabrication robotisée et entièrement autonome pour le programme Techniques de génie mécanique.

Dans l'analyse des dossiers qui ont été déposés à la suite de l'appel d'offres, les enseignants du Département de techniques de génie mécanique se sont appuyés sur des critères techniques et pédagogiques qui tiennent compte de l'évolution du domaine de l'usinage numérique, de la fabrication automatisée et robotisée et des besoins de formation pour l'industrie manufacturière 4.0. L'ensemble des machines choisies doit notamment permettre une diversité technologique au sein du parc de machines du laboratoire de génie mécanique tout en permettant de consolider les acquis dans le domaine de l'usinage numérique et la robotisation ainsi que de l'automatisation des processus de fabrication notamment dans le domaine de la fabrication métallique par enlèvement de matière.

Les principaux critères retenus sont les suivants :

- La machine doit correspondre le plus possible au devis déposé par le département ou offrir plus de possibilités ;
- La machine choisie doit être reconnue pour sa fiabilité, sa durabilité et sa robustesse avec des références à l'appui.

CONSIDÉRANT la demande du programme Techniques de génie mécanique et sa recommandation par le comité MAOBE;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public, selon le prix plus bas, a été publié par le Cégep de Rimouski sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour l'acquisition d'un tour trois (3) axes CNC avec cellule intégrée d'alimentation robotisée de type collaboratif;

CONSIDÉRANT que cinq (5) fournisseurs ont commandé les documents sur SEAO;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires conformes ont répondu à l'appel d'offres, soit Machineries BV Itée au montant de 372 972.00 \$ et AW Miller, Équipement Technique inc. au montant de 389 323.74 \$;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire soit Machineries BV Itée est conforme au devis technique produit par le Département de techniques de génie mécanique et que le montant proposé respecte les budgets accordés au MAOBE;

CONSIDÉRANT que la compagnie Machineries BV Itée, distributeur de l'équipement de la marque Takisawa, et représentant pour les intégrateurs de cellule robotisée Revtech Systèmes a été choisie par le Département de techniques de génie mécanique pour l'achat d'un tour CNC et d'une cellule robotisée intégrée en raison : de la fiabilité et de la solidité de leurs équipements, leurs caractéristiques mécaniques et techniques ainsi que leurs capacités industrielles;

CONSIDÉRANT l'importance de posséder ce type de cellule de fabrication automatisée propre à l'avènement de l'industrie manufacturière 4.0;

CONSIDÉRANT que ce type de cellule de fabrication automatisée est maintenant davantage répandue dans l'industrie québécoise et dans les centres de formation ;

CONSIDÉRANT que le Département de techniques de génie mécanique du Cégep de Rimouski désire ajouter à la soumission transmise par l'entreprise Machinerie BV Itée l'option suivante : convoyeur à copeaux au coût de 7000.00 \$;

CONSIDÉRANT l'importance de posséder ce type de machine pour le maintien et la consolidation du parc de machines-outils à commande numérique (MOCN) du programme Techniques de génie mécanique ;

CONSIDÉRANT la collaboration entre le Département de techniques de mécanique industrielle, le Département de techniques de génie mécanique et la Formation continue dans le déploiement de formations sur l'utilisation et la maintenance d'équipements robotisés.

Il est recommandé de procéder à l'achat du tour CNC trois (3) axes munis d'une cellule robotisée intégrée de type collaboratif incluant l'option d'un convoyeur à copeaux conformément auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit Machineries BV Itée de Drummondville, numéro : 2021-4511 Tour CNC - Takisawa Japan-TCN-2100CM L6 au montant de 381 020.25 \$ CA taxes incluses.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat du tour CNC trois (3) axes munis d'une cellule robotisée intégrée de type collaboratif incluant l'option d'un convoyeur à copeaux conformément auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit Machineries BV Itée de Drummondville, numéro : 2021-4511 Tour CNC - Takisawa Japan-TCN-2100CM L6 au montant de 381 020.25 \$ CA taxes incluses.

23-10.07 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 – CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Les documents sont déposés pour information.

23-10.08 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET PLAN DE TRAVAIL 2022-2023 – CLUB DE HOCKEY LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : POUR INFORMATION

Les documents sont déposés pour information.

23-10.09 APPROBATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Études;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

23-10.10 RECLASSIFICATION D'UN POSTE DE SOUTIEN AU CFMU : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

L'article 6.1.6 de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Monsieur Nicolas Harvey qui occupe un poste de manœuvre au CFMU depuis le 7 octobre 2019, a déposé une demande de reclassification le 11 avril dernier.

Monsieur Harvey relève de madame Geneviève Vézina, coordonnatrice au CFMU. Les responsabilités nommées dans la demande sont soutenues par cette dernière.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du plan de classification en vigueur, la Direction des ressources humaines conclut que de façon principale et habituelle, monsieur Harvey consacre une plus grande partie de son temps à des tâches qui correspondent au poste d'appariteur. La modification de la classe d'emploi est donc justifiée.

Cette reclassification ne représente pas d'écart au niveau salarial. Cependant, elle permet de s'assurer que le poste de monsieur Harvey appartient à la bonne catégorie d'emploi.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le plan de classification du personnel de soutien en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'accord de la supérieure immédiate;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste de manœuvre qu'occupe M. Harvey en poste d'appariteur, dès le 7 août 2023.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste de manœuvre qu'occupe M. Harvey en poste d'appariteur, dès le 7 août 2023.

23-10.11 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX PROGRAMMES, À LA DIRECTION DES ÉTUDES : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

Lors de la séance du 9 mai 2023, le comité exécutif procédait à la création du poste de direction adjointe aux programmes à la Direction des études (CE23-08.06B).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 19 mai dernier et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 f) de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est recommandé de procéder à la nomination de M. Dominic Lajoie à titre de directrice ou directeur adjoint aux programmes, à la Direction des études dont l'entrée en fonction est prévue le 7 août 2023.

Il est PROPOSÉ par Robin Lavoie, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de M. Dominic Lajoie à titre de directrice ou directeur adjoint aux programmes, à la Direction des études dont l'entrée en fonction est prévue le 7 août 2023.

23-10.12 NOMINATION AU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION DES FORMATIONS CONTINUES ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (DFCDI) : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

Lors de la séance du 9 mai 2023, le comité exécutif procédait à la création du poste de gestionnaire administratif en ressources humaines, à la DFCDI (CE 23-08.06C).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 16 mai dernier et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 e) de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est recommandé de procéder à la nomination de Mme Marie-Hélène Blais à titre de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif en ressources humaines, à la DFCDI dont l'entrée en fonction est prévue le 7 août 2023.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de Mme Marie-Hélène Blais à titre de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif en ressources humaines, à la DFCDI dont l'entrée en fonction est prévue le 7 août 2023.

23-10.13 VARIA

23-10.13A FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE COORDONNATRICE À LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice de la DRH, présente le point.

Marie-Hélène Blais, titulaire du poste de coordonnatrice à la Direction des affaires étudiantes (DAÉ), a obtenu le poste de gestionnaire administrative en ressources humaine à la Direction des formations continues et du développement institutionnel (CE23-10.12). Mme Blais entrera dans ses nouvelles fonctions le 7 août prochain.

Ainsi, afin de se doter d'une nouvelle ressource pour le poste de coordonnatrice à la DAÉ, le comité de sélection doit être formé. La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f) que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre examine les candidatures reçues. »

Par ailleurs, la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste à compter du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-07 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

Il est recommandé de former le comité de sélection et de désigner Mme Mélanie Lepage comme membre externe nommé par le comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de former le comité de sélection et de désigner Mme Mélanie Lepage comme membre externe nommé par le comité exécutif.

23-10.14 LEVÉE DE LA RENCONTRE

LE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ CONFIRMÉ ET ADOPTÉ À LA RÉUNION DU 22 AOÛT 2023

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)